

Pau, le 9 septembre 2024

En attendant le nouveau gouvernement

Après plus de 50 jours d'attente, le Président de la République a enfin nommé un premier ministre, Michel Barnier. 73 ans, membre du parti LR qui fit moins de 5% aux dernières présidentielles, bientôt cinq décennies de politique professionnelle (plus jeune député en 1978) au service des plus riches et du monde de l'argent... Ni le monde du travail, ni l'école, n'ont à espérer d'un tel dirigeant politique.

Conservateur, voire réactionnaire, en 1981 il a voté contre la dépénalisation de l'homosexualité. Il est aussi le grand promoteur de toutes les contraintes néolibérales européennes : rigueur imposée aux États, politiques libérales avec domination de la BCE et du monde de la finance, imposition par les exécutifs du Traité de Constitution Européenne que les électeur-riche-s avaient pourtant rejeté lors du référendum de 2005... Nul doute qu'il va bien s'entendre avec le Président Macron et l'extrême droite, comme en attestent ses positions lors de la primaire des LR : augmentation de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, allongement de la durée du travail, apprentissage en entreprise dès 14 ans, recrutement des enseignants par les chef.fes d'établissement, fin du collège unique, durcissement des conditions de régularisation des sans-papiers...

Les tractations ont commencé pour former un gouvernement qui devra être compatible avec le fonctionnement dérégulé des marchés financiers, le diktat européen et le RN. Le SNES-FSU sera évidemment très attentif à la nomination du/de la futur.e ministre du MEN, et continuera de porter tous nos mandats de défense déterminée des personnels et de promotion d'une éducation de la plus grande qualité et du plus haut niveau pour tous.tes

Des manifestations ont déjà eu lieu dans toute la France samedi 7 septembre, pour dénoncer cette nomination contraire, et au fond outrageante au regard des résultats dans les urnes. À Bayonne et à Pau, on a compté respectivement près de 1000 et entre 700 et 800 manifestant.es.

Bulletin de salaire : soyons vigilant.es

Ces derniers jours, le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux a eu connaissance de diverses situations qui montrent que les suppressions de poste et le recours à des personnels non formés sont aussi grandement présents **dans l'administration**, avec des conséquences sur la **qualité du service**, en particulier celui de la rémunération.

Quelques exemples à déplorer :

- une collègue a constaté qu'il lui a brutalement été retiré 5 points d'indice pendant plusieurs mois ;
 - un autre collègue a eu un retrait du montant annuel de l'ISOE part fixe ! Le rectorat ne pourra pas rétablir son dû avant 2 mois ;
 - une néo-titulaire a touché l'année dernière pendant 11 mois deux fois la part fixe de l'ISOE (sans s'en apercevoir car cela apparaissait avec des intitulés différents sur son bulletin de salaire, et quand on débute, on n'a pas forcément le temps de suivre tout cela en détail pendant l'année de stage). S'étant rendue compte de son erreur, l'administration venant de faire un prélèvement de plus de 500 euros, le SNES-FSU a conseillé à la collègue de demander un étalement du remboursement. Elle peut également se rapprocher de l'Assistant-e social-e des personnels pour demander une aide financière.
- Sur toutes ces questions il convient donc d'être très vigilant-e, et ne pas hésiter à interroger le SNES-FSU si vous avez un doute sur les informations portées sur votre bulletin de salaire. C'est pour cela que nous restons extrêmement favorables à un bulletin de salaire établi de manière détaillée contrairement au projet de « simplification » porté par le gouvernement Attal qui va à l'encontre des intérêts des salariés et des fonctionnaires.

Rendez-vous de carrière : user de tous nos droits !

L'appréciation de la valeur professionnelle des enseignant.es ayant eu un rendez-vous de carrière en 2023-2024 va être prochainement communiquée aux intéressé.es. Si l'avis final n'est pas **Excellent**, il convient de **contester** en faisant tout d'abord un recours gracieux, puis un recours devant la CAPA. La procédure sera indiquée sur la notification de l'avis.

NB: à compter de cette rentrée, le gouvernement ayant publié cet été un décret déconcentrant la plupart des opérations de gestion des agrégé.es, les recours gracieux des agrégé-es seront à adresser à la rectrice et non plus au ministre. Toutes les informations sont ici : <https://bordeaux.snes.edu/Rendez-vous-de-carriere-contester-l-avis-final-du-rendez-vous-de-carriere.html>

Le SNES-FSU de Bordeaux organise un **stage** sur le rendez-vous de carrière, ouvert aux syndiqué.es et non syndiqué.es, qui se déroulera simultanément à **Pau** et à Bordeaux **jeudi 17 octobre**. Le présentiel est à privilégier, mais il y aura possibilité de visioconférence pour celles et ceux habitant trop loin.

Ce stage s'adresse aux collègues ayant eu un rendez-vous de carrière l'année scolaire dernière, celles et ceux qui souhaitent préparer les prochains mais aussi les S1 afin d'accompagner au mieux les syndiqué.e.s des sections d'établissement.

La demande d'autorisation d'absence est à déposer **avant le 16 septembre**. Inscription et toutes les informations ici : <https://www.bordeaux.snes.edu/Stage-Preparer-son-rendez-vous-de-carriere.html>

La section départementale dans les bahuts

Les membres du bureau départemental se déplacent dans les établissements du département pour co-animer une heure d'information syndicale, pour rencontrer les collègues, pour vous accompagner lors des rendez-vous avec l'administration...

Nous allons établir un calendrier pour vous informer de notre venue mais si vous souhaitez notre intervention rapidement ou la programmer, contactez nous : snes64@bordeaux.snes.edu

Classe exceptionnelle 2024 : promotions au rabais !!!

La section académique a fait une analyse des **promotions** dans notre académie : <https://bordeaux.snes.edu/Bilan-de-la-campagne-2024-de-promotion-a-la-classe-exceptionnelle.html>

Il ressort deux points importants, et le même constat semble être fait dans les premières remontées académiques aux SNES national :

Le premier est que certains **inspecteur-riche-s** se comportent comme des **adversaires** au déroulement de carrière. Ainsi dans notre académie, si les taux de promotion ont été assez homogènes (entre 9,5 % et 11 % selon les disciplines), plusieurs disciplines – **SES, arts plastiques et allemand** - ont été pénalisées par les agissements de leur corps d'inspection. Alors que ces disciplines avaient les mêmes caractéristiques que les autres en termes d'ancienneté des enseignant.es. promouvables, leurs inspecteur-trice-s ont été pingres en attribution des avis *Très Favorable*, et au final les collègues de ces disciplines ont nettement **moins** été **promu.es** que les autres. Le summum est atteint en allemand, avec zéro promotion dans toute l'académie, alors qu'il y a eu des promotions dans toutes les langues rares et régionales (russe, italien, occitan...).

Le second point essentiel est le nombre important de collègues en **fin de carrière non promu.es**, qui, pour beaucoup, risquent de partir à la retraite sans reconnaissance mais également avec une conséquence non négligeable sur le futur montant de leur pension. Ainsi il n'y a eu que 129 des 531 collègues au 7ème échelon qui ont été promu.es, alors que 140 promotions ont été attribuées à des collègues non encore parvenu-e-s à ce dernier échelon de la Hors Classe.

Nous vous engageons vivement à faire connaître votre situation précise auprès de la DRRH de l'académie et auprès de l'inspection par courrier officiel et de nous en faire parvenir une copie. Ces freins à la promotion ne sont pas tolérables.

Lors du groupe de travail sur le bilan des promotions 2024, **le SNES-FSU dénoncera** ces faits et essaiera d'obtenir un changement de cap de l'administration, ou a minima des améliorations, pour la campagne 2025.